Presse
Lu pour vous
aef.info
SÉCURITÉ GLOBALE

jeudi 19 juillet 2018

Par Marc-Antoine Bindler et Raphaël Marchal dépêche n°589676 reproduit avec l'aimable autorisation de www.aef.info

Violences commises par un collaborateur d'Emmanuel Macron le 1er mai : l'Élysée dénonce "un comportement inacceptable"

Bruno Roger-Petit, porte-parole de l'Élysée, s'exprime lors d'une conférence de presse, jeudi 19 juillet 2018, après l'identification d'Alexandre Benalla, ancien chargé de sécurité d'Emmanuel Macron, sur une vidéo où on le voit frapper un manifestant le 1er mai 2018. Dénonçant un "comportement inacceptable", Bruno Roger-Petit rapporte qu'Alexandre Benalla "a été immédiatement convoqué par le directeur de cabinet du président", puis sanctionné. Le parquet de Paris confirme à AEF avoir ouvert une enquête préliminaire. Plusieurs syndicats de police réagissent en outre à cette affaire.

"Alexandre Benalla, chargé de mission auprès du chef de cabinet de la présidence de la République a demandé l'autorisation d'observer les opérations de maintien de l'ordre prévues pour le 1er mai 2018." C'est ce que rapporte Bruno Roger-Petit, porte-parole de l'Élysée, jeudi 19 juillet 2018. Il s'exprimait après que le journal *Le Monde* a identifié un collaborateur d'Emmanuel Macron sur une vidéo, le montrant en train de frapper un manifestant à terre lors des manifestations du 1er mai 2018.

"Dernier avertissement"

Selon Bruno Roger-Petit, Alexandre Benalla "a largement outrepassé" le rôle d'observateur qui lui avait été accordé par l'Élysée. Il a "participé physiquement aux opérations de maintien de l'ordre", et "sa hiérarchie n'a été mise au courant qu'a posteriori". Convoqué par le directeur de cabinet du président, Alexandre Benalla a alors été "mis à pied pendant 15 jours, avec suspension de salaire", et "démis de ses fonctions de la sécurité des déplacements du président". Cette sanction "lui a été notifiée comme un dernier avertissement avant licenciement".

Contacté par AEF, jeudi 19 juillet 2018, le parquet de Paris confirme avoir ouvert une enquête préliminaire pour "violences par personne chargée d'une mission de service public", "usurpation de fonctions" et "usurpation de signes réservés à l'autorité publique". Les investigations sont confiées à la brigade de répression de la délinquance contre la personne.

"Alexandre Benalla était accompagné ce jour-là et dans les mêmes conditions de Vincent Crase, gendarme réserviste et employé de La République en marche", poursuit le porte-parole de l'Élysée. Ce gendarme "était très ponctuellement mobilisé comme d'autres réservistes par le commandement militaire de la présidence de la République". "Il a également été sanctionné par une mise à pied de 15 jours avec suspension de salaire. Il a en outre été mis fin à toute collaboration entre lui et la présidence."

"Opprobre sur les forces de l'ordre"

…Se déclarant "choqué" et "scandalisé", Alternative police CFDT regrette pour sa part que "rien n'a été fait pour dédouaner les forces de sécurité qui, une fois de plus, ont été stigmatisés comme des provocateurs et auteurs de violences policières", dans un communiqué publié jeudi 19 juillet 2018. L'organisation syndicale "espère qu'il n'y a eu aucune volonté délibérée d'étouffer cette affaire", et "reste particulièrement interloqué sur l'absence de véritable sanction" à l'encontre d'Alexandre Benalla. "Si ces faits avaient été perpétrés par un policier, faits qui n'en auraient pas moins été inexcusables, il aurait fait immédiatement l'objet d'une procédure judiciaire et placé en garde à vue, d'une procédure administrative avec une suspension ou un changement de service."